

LARGENTIÈRE

Démission interdite de la mémoire

Une cérémonie s'est déroulée ce 26 septembre dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives. Elle s'est déroulée devant la stèle inaugurée en 2002 en l'honneur des anciens harkis rapatriés en métropole en 1962 et en mémoire de ceux qui sont morts pour la France. En présence du député Jean-Claude Flory, Bernard Bonin, 1^{er} Vice-président du Conseil général, du sous-préfet Sylvain Humbert, de Jean Roger Durand conseiller général et maire de Largentière, Mohammed Mouslim, président de l'Association Régionale des Harkis et de leurs Enfants (ARHE) et de nombreux harkis et amis. Lors de la Se-

conde Guerre mondiale, les Harkis ont choisi de servir la France pour libérer le pays de l'occupation.

Ces hommes qui ont versé le sang pour notre patrie, ont été rejetés par leur pays et longtemps oubliés par la République. Mais comme l'a rappelé Sylvain Humbert, lors de la lecture du discours du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, peu à peu, une reconnaissance leur est accordée. Depuis 2001, la journée nationale des Harkis interdit cette démission de la mémoire. Elle célèbre leur fidélité et leur bravoure, aide à honorer cette communauté large, à faire connaître et comprendre la dette que la France lui conserve. □



Une date pour comprendre ce que la communauté doit aux Harkis et supplétifs.